

Motion présentée au conseil d'administration du mardi 4 février 2014

Les membres élus du conseil d'administration (parents d'élèves, professeurs) du collège de Saint-Aignan, réunis le 4 février 2014 expriment leur refus de la dégradation des conditions d'étude et de travail qui va résulter de la Dotation Horaire Globale attribuée à l'établissement pour la rentrée 2014.

Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le travail du chef d'établissement et de son adjoint, qui ont fait ce qu'ils pouvaient au regard des trop faibles moyens mis à leur disposition.

En effet, notre DHG de 494 heures est très **lourdement amputée** par rapport à la rentrée 2013 (**Pertes de 43 heures postes et 4 HSA soit une perte totale de 47 heures, ce qui représente la plus importante perte de moyens sur les 27 collèges du Loir-et-Cher**) ce qui contraint à **supprimer 2 divisions** pour seulement **31 élèves en moins**. La perte de 43 heures postes représente à elles seules l'équivalent de 2,4 postes alors que les heures supplémentaires données à l'établissement (45HSA) compenseraient à elles seules cette perte.

Avec cette **très importante réduction de moyens**, nous verrons nos effectifs augmenter quel que soit le niveau (Avec une moyenne **26,6 élèves par division**, le collège se situe en 2^{ème} position dans le département), et nous avons d'ores et déjà le sentiment que seront annulés les efforts fournis depuis plusieurs années pour permettre à nos élèves de progresser et de pallier les lacunes constatées à l'entrée en sixième afin d'obtenir de bons résultats au brevet et d'optimiser leur orientation.

Cette baisse des moyens d'enseignement rend très difficile l'établissement du TRMD et entraîne de nombreuses conséquences négatives :

- **l'impossibilité, avec cette dotation, d'assurer l'horaire obligatoire minimal du niveau de 5^{ème}**, qui est de 25,5 heures hebdomadaires. Les élèves auraient 23,5 heures seulement par semaine.

- **des classes aux effectifs de plus en plus chargés** : 26,25 élèves par classe en moyenne en 6^{ème} (seuil à 26,5) et 28,25 en 3^{ème} (seuil à 29). Comment fonctionner correctement dans de telles conditions ? On peut se demander comment le travail à l'oral va être possible avec de tels effectifs. De même, il devient très difficile de faire travailler les élèves en groupe (que ce soit en salle informatique ou en TP par exemple) dans ces conditions, à l'heure où on nous demande de pratiquer une pédagogie différenciée.

- **la multiplication des compléments de service donnés**, alors que des heures supplémentaires sont affectées à plusieurs disciplines dont les enseignants doivent effectuer ces compléments de service.

Par exemple, 3,5 heures de CSD en histoire-géographie pour 3 heures supplémentaires dans cette discipline, 4 heures et 10 heures de CSD en français pour 6 heures supplémentaires, 13 heures de CSD en allemand, 10 heures de CSD en maths pour 4 heures supplémentaires, 4,5 heures de CSD en technologie, 6 heures de CSD en EPS pour 4 heures supplémentaires.

Sur 28 enseignants, il y aura 7 collègues (25%) qui seront en compléments de service donnés dans un autre établissement, ce qui est complètement désastreux pour la pédagogie et le travail en équipe, avec des conséquences humaines importantes pour les personnes concernées.

Nous appelons nos collègues à refuser ces heures supplémentaires au-delà de l'heure supplémentaire annuelle obligatoire.

- **la suppression de l'allemand** avec une diminution importante du nombre d'élèves et une perte de 12 heures postes ces dernières années.

- **la suppression des groupes en Sciences Expérimentales (SVT, Sciences Physiques et Technologie) depuis 2 ans en 5^{ème} et 4^{ème}**. Encore un plus pour le collège qui disparaît. Cela permettrait d'effectuer dans de bonnes conditions des travaux pratiques et pratiquer la démarche scientifique ainsi que faire de la remédiation.

- **les itinéraires de découverte**, pourtant obligatoires, ont disparu ce qui permettaient de travailler en binôme, en interdisciplinarité.

En conclusion, de nombreux projets qui valorisent l'établissement disparaissent. Les moyens qui devraient servir à bonifier l'établissement sont affectés aux horaires des matières avec, en plus, des effectifs surchargés.

Nous souhaitons, par cette motion, alerter les parents d'élèves et l'Inspection académique de cette dégradation des conditions d'enseignement de ce collège.

Nous exigeons par conséquent une enveloppe d'heures suffisante pour le maintien des projets bien installés dans l'établissement :

- **la transformation d'heures supplémentaires en heures postes pour limiter le nombre de compléments de service donnés** (CSD = 51 heures postes pour 45 HSA),
- **le maintien des heures postes en allemand** (+ 13 heures en allemand),
- **le maintien des groupes en Sciences Expérimentales en 5^{ème} et 4^{ème}** (+ 4 heures en SVT, + 4 heures en Sciences Physiques et + 4 heures en Technologie soit 12 heures au total),
- ...

En outre, nous renouvelons notre demande d'intégrer les 11 élèves ULIS dans les effectifs du collège. Et, bien entendu, nous réclamons un allègement des effectifs par classe, permettant de travailler dans de bonnes conditions, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants, c'est pour cette raison que nous demandons l'ouverture d'une 5^{ème} classe de 3^{ème}.

Il nous manque donc entre **25 et 30 heures poste** pour pouvoir travailler dans des conditions pédagogiquement acceptables.

Par conséquent, les membres élus du conseil d'administration (parents d'élèves, professeurs et personnels ATOSS) du collège de Saint-Aignan :

- dénoncent cette diminution drastique de la DHG,
- demandent une augmentation des heures postes attribuées au collège,
- s'inquiètent du risque de dégradation de la motivation des enseignants,
- s'indignent de voir que seuls les calculs budgétaires déterminent la politique des moyens attribués à l'Education Nationale sans se soucier des conséquences humaines et pédagogiques pour les élèves et pour les personnels.

C'est pourquoi les membres élus du conseil d'administration s'opposent à cette répartition, non pour contester les efforts de l'équipe de direction qui s'efforce de faire au mieux avec la DHG attribuée mais pour protester contre la disparition des moyens qui permettaient un bon fonctionnement pédagogique et dont l'absence se fera durement sentir au cours de la prochaine année scolaire.